



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 10171

## Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la récurrente question du remboursement des porteurs de titres russes. Il lui demande précisément quel est l'état d'avancement du calendrier d'indemnisation des porteurs d'emprunts russes, qui s'interrogent toujours légitimement sur la date du versement d'un premier acompte, et quelles dispositions sont envisagées pour que ce remboursement soit véritablement équitable.

## Texte de la réponse

Le Parlement débat actuellement d'un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre économique et financier. Ce projet comporte une disposition autorisant l'organisation d'un recensement de l'ensemble des personnes ayant vocation à recevoir une indemnisation en application des accords signés entre la France et la Russie les 26 novembre 1996 et 27 mai 1997. Les opérations de recensement pourront débuter dès lors que la loi sera promulguée. Elles seront précédées d'une campagne d'information permettant à chacun de connaître ses droits et les formalités à accomplir pour les faire valoir. A l'issue des opérations de recensement, le Gouvernement pourra arrêter, en liaison avec le Parlement, les modalités d'indemnisation. Les premiers versements pourront alors intervenir, en 1999. Le Gouvernement s'attachera à ce que les modalités d'indemnisation soient les plus transparentes et équitables possible. Il s'appuiera pour ce faire sur les propositions que lui fera la commission présidée par M. Jean-Claude Paye, conseiller d'Etat.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Péliissard](#)

**Circonscription :** Jura (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10171

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 février 1998, page 777

**Réponse publiée le :** 13 avril 1998, page 2096